

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1413

présenté par

M. Cinieri, M. Vitel, M. Foulon, M. Lazaro, M. Mathis, M. Siré, Mme Levy, M. Sermier,  
M. Douillet, M. Decool, M. Aubert, M. Luca, M. Quentin, M. Berrios et Mme Louwagie

-----

**ARTICLE 5 DECIES**

À la fin de l'alinéa 4, substituer à l'année :

« 2016 »

l'année :

« 2020 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à reporter à 2020 la date de mise en place du paquet neutre, à l'instar de l'interdiction du menthol qui bénéficie d'une dérogation jusqu'en 2020.

Il serait en effet pertinent d'attendre les résultats des contentieux en cours à l'OMC et devant la Cour de Justice Européenne sur la légalité du paquet neutre, et ainsi de protéger la France de toute condamnation.